

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

A TRAVAUXB FOURNITURESC SERVICES**Section I - Identification de l'acheteur**1 Etat 2 Région 3 Département 4 Commune5 Etablissement public national 6 Etablissement public territorial 7 Autres**Section II - Nom ou raison sociale et adresse**

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Médiateur national de l'énergie	Pouvoir adjudicateur : Le délégué général du médiateur national de l'énergie	
Adresse : 11-15 rue Pasquier	Code postal : 75008	
Ville : PARIS	Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 01 70 38 52 85	Poste :	
Télécopieur : 01 70 38 52 29	Adresse de courrier électronique (courriel) : marches@energie-mediateur.fr	Adresse Internet (U.R.L.) : www.energie-mediateur.fr

Section III - Objet du marché

Le présent marché a pour objet :

- La construction et le déploiement du système d'information du médiateur national de l'énergie comprenant la mise en œuvre d'interface Web avec les interlocuteurs du médiateur national de l'énergie (consommateurs, tiers saisissant, fournisseurs, distributeurs,...) ;
- La maintenance de ce système d'information ;
- L'hébergement et l'exploitation de l'application.

Section IV - Lieu de livraison

Médiateur national de l'énergie, 11-15, rue Pasquier, 75008 PARIS.

Section V - Caractéristiques principales

Les prestations sont détaillées dans le cahier des clauses particulières

Variantes

Les candidats devront obligatoirement répondre à la solution de base en respectant les prescriptions relatives aux caractéristiques principales des prestations exposées dans le cahier des charges.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Section VI - Division en lots

Prestations divisées en lots : oui non

Le présent marché est divisé en 3 lots pouvant être attribués à des prestataires différents :

- Lot 1 : construction et déploiement de la solution « médiation » ;
- Lot 2 : maintenance corrective et évolutive ;
- Lot 3 : hébergement et exploitation.

Section VII - Durée du marché ou délai d'exécution

Les marchés sont conclus à compter de leur notification. Les notifications de marché pourront être communiquées à des périodes différentes.

La durée de chaque marché est liée à la spécificité des lots :

- Lot 1 : 6 mois à compter de sa notification
- Lot 2 : 1 an à compter de sa notification, reconductible 2 fois par formulation explicite
- Lot 3 : 1 an à compter de sa notification, reconductible 2 fois par formulation explicite

Section VIII - Conditions relatives au marché

VIII-1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Modalités essentielles de financement :

Le présent marché est inscrit au budget de fonctionnement du médiateur national de l'énergie.
Origine du financement : Taxe affectée (CSPE)

En application de l'article 87 du Code des marchés publics, le titulaire a droit au bénéfice de l'avance de 5% sauf s'il y a renoncé dans son acte d'engagement.
Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement et il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Modalités de paiement :

Le mode de règlement choisi est le virement par mandat administratif. Le délai maximum de paiement est fixé à 30 jours, après réception de la facture dès lors que celle-ci aura été acceptée par le médiateur national de l'énergie.

Le défaut de paiement dans les délais prévus ci-dessus fait courir de plein droit les intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux d'intérêt qui s'applique est celui prévu à l'article 5 II du décret n° 2008-408 du 28 avril 2008 relatif à la mise en œuvre du délai de paiement dans les marchés publics : les intérêts moratoires sont calculés en multipliant la somme due au cocontractant par le taux d'intérêt légal en vigueur majoré de sept points.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

VIII-2) Langue utilisée

L'ensemble des documents à remettre dans le cadre de la présente consultation, ainsi que l'ensemble des correspondances, doivent être rédigés en **langue française**.

Section IX - Conditions de participation

Les candidats qui souhaitent participer à la consultation doivent télécharger le dossier de consultation à l'adresse Internet www.energie-mediateur.fr rubrique « Marchés publics » **ou** en faire la demande à l'adresse indiquée à l'annexe 1. Le dossier de consultation est remis gratuitement.

IX-1) Forme juridique des groupements

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est **un groupement solidaire avec désignation d'un mandataire commun.**

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

IX-2) Recevabilité et critères de sélection des candidatures :

IX-2-1) Recevabilité

La recevabilité de la candidature est jugée au vu des règles d'accès à la commande publique, énoncées par les articles 43 et suivants du Code des marchés publics, listées à la section XIII-2.1 point 2 ci-après.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

IX-2-2) Sélection des candidatures

Les capacités requises des candidats seront appréciées au vu des documents que le candidat devra fournir (points 5 et 6 de la section XIII-2.1 du présent règlement de consultation). Ces capacités doivent être suffisantes pour la réalisation de la prestation objet de ce marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas il doit justifier des capacités du ou des sous-traitants (en produisant les pièces visées aux points 5 et 6 de la section XIII-2.1 du présent règlement de consultation du sous-traitant) **et** du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché par la production du contrat de sous-traitance ou d'un engagement écrit du ou des sous-traitants.

En cas de groupement, chacun des candidats membre du groupement doit fournir les pièces demandées aux points 5 et 6 de la section XIII-2 du présent règlement de consultation, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

Section X - Critères d'attribution

Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre exprimée au travers du mémoire technique qui sera remis par le titulaire, en particulier : compréhension des besoins métiers, pertinence de la solution proposée, références, calendriers, méthodologie, compétences, accessibilité et sécurité : **60 %**
- Prix forfaitaire : **40 %**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et le montant sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition, ou de report, qui seraient constatées seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Section XI - Procédures

Type de procédure :

- | | | | |
|----------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|
| 1 <input type="checkbox"/> | Appel d'offres ouvert | 5 <input checked="" type="checkbox"/> | Marché négocié |
| 2 <input type="checkbox"/> | Appel d'offres restreint | 6 <input type="checkbox"/> | Dialogue compétitif |
| 3 <input type="checkbox"/> | Concours ouvert | 7 <input type="checkbox"/> | Procédure adaptée (ouverte) sans négociation |
| 4 <input type="checkbox"/> | Concours restreint | 8 <input type="checkbox"/> | Autres |

Section XII - Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : 02 mars 2010 à 10 h 00

Section XIII - Autres renseignements : présentation et contenu des offres

XIII-1) Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces fournies au candidat par l'acheteur public)

- Le règlement de la consultation
- Le formulaire type de lettre de candidature (DC4)
- Le formulaire type de déclaration du candidat (DC5)
- Un cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Un formulaire « questionnaire fonctionnel et technique » annexé au CCTP et à remplir par les candidats

XIII-2) Modalités de remise des plis :

Le dossier à remettre par les candidats comprendra **obligatoirement** les pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature précisant le ou les membres du groupement, daté et signé par la personne habilitée à engager la personne morale candidate (formulaire DC4 ou équivalent).
2. Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat certifie :
 - a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants, du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
 - b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
 - c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
 - d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;
 - e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans

justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- i) s'engager à respecter pendant toute la durée du marché les dispositions prévues l'article R.324-4 du Code du travail relatif au travail dissimulé.

3. Le cas échéant, copie du jugement de redressement judiciaire.

4. Un extrait Kbis ou équivalent.

5. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité économique et financière des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :

5.1) la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations du même type que celles faisant l'objet du marché au cours des trois derniers exercices ;

5.2) la déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement.

6. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité professionnelle et technique des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :

La liste des principales prestations de même nature (lot par lot) que les prestations faisant l'objet du présent marché, notamment dans le secteur de l'énergie et secteurs équivalents, effectuées au cours des 3 dernières années (client, intitulé, montant, date de réalisation, objet, méthodologies, résultats, noms et coordonnées des contacts client).

7. Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la période d'exécution du marché avant notification de celui-ci.

8. Un relevé d'identité postal ou bancaire

XIII-2.2) Conditions d'envoi et de remise des candidatures :

Candidature remise sous format papier

Les plis seront transmis à l'adresse indiquée à la section II du présent règlement de la consultation par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité.

Les documents devront également être remis sous format électronique (par exemple clé USB).

■ Enveloppe extérieure

L'enveloppe extérieure anonyme portera les mentions suivantes :

Médiateur national de l'énergie
Consultation "Construction du système d'information"
11-15, rue Pasquier
75008 Paris
« NE PAS OUVRIR ».

Les candidatures devront être remises contre récépissé, **au plus tard : le 02 mars 2010 à 10h00.**

Si elles sont envoyées par voie postale, elles devront être envoyées à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination **avant ces mêmes dates et heure limites.**

Les dossiers qui seraient remis **après la date** et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées, **ne seront pas retenus** ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

A NOTER :

Le médiateur national de l'énergie prévoit pour les opérateurs économiques dont la candidature aura été sélectionnée, un délai de dix-huit jours environ pour déposer leur offre.

L'offre devra comprendre les pièces suivantes :

1. l'acte d'engagement (**formulaire DC8**) signé en original par la personne habilitée à engager la société ou le groupement,
2. l'offre technique détaillée, datée et signée du candidat limitée à **50 pages** et comportant **obligatoirement** :
 - 1) La compréhension du contexte et des besoins fonctionnels du médiateur national de l'énergie
 - 2) La présentation de la solution avec identification du ou des progiciels
 - 3) La démarché détaillée de mise en œuvre
 - 4) Les modalités de pilotage de la prestation
 - 5) La présentation de l'équipe
 - 6) Le candidat remplira par ailleurs un questionnaire fonctionnel et technique détaillé annexé au CCTP du Dossier de Consultation
 - 7) Une proposition financière pour chaque phase avec la décomposition détaillée de l'offre de prix faisant notamment apparaître le tarif journalier hors taxes par profil d'intervenant et la charge correspondante, au moins pour le lot 1.

Les offres incomplètes ne seront pas examinées.

XIII-4) Renseignements complémentaires :

Le cahier des clauses particulières, le règlement de la consultation, le formulaire DC4, le formulaire DC5 seront remis gratuitement sur demande à l'adresse : marches@energie-mediateur.fr en précisant la référence du marché : **02 - 2010**

Les candidats pourront obtenir les renseignements complémentaires éventuels sur demande par courrier électronique **uniquement**, à l'adresse marches@energie-mediateur.fr.

Ces questions devront être parvenues **au plus tard le lundi 15 février 2010**. L'ensemble des questions posées seront compilées et les réponses seront transmises par voie électronique à l'ensemble de candidats **au plus tard le lundi 22 février 2010**.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 0144594400
Télécopie : 0144594646
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 0144594400
Télécopie : 0144594646
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

ANNEXE I - ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

D'ordre administratif :

Nom de l'organisme : Médiateur national de l'énergie
Correspondant : Linda MENTFAKH
Adresse : 11-15, rue Pasquier
75008 PARIS
Télécopieur : 01 70 38 52 29
Courriel : marches@energie-mediateur.fr

D'ordre technique :

Nom de l'organisme : Médiateur national de l'énergie
Correspondant : Marie-Claude LASSADI
Adresse : 11-15, rue Pasquier
75008 PARIS
Télécopieur : 01 70 38 52 29
Courriel : marches@energie-mediateur.fr